

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## AU JURY

Voici terminés les débats de l'affaire Zola. On n'a plus à entendre que les plaidoiries et les répliques. C'est l'affaire de deux séances, après quoi le rideau sera tiré. Définitivement ? Cela est à souhaiter. Momentanément ? Cela se pourrait aussi, car au cours des débats on a ouvert la porte à trois motifs de cassation, — au moins.

L'avis général, au Palais, est que M<sup>e</sup> Labori, dont on loue la logique serrée et l'inépuisable dévouement, a un peu dépassé les bornes dans la dernière audience, et que M<sup>e</sup> Clémenceau a eu le tort de mêler aux débats le nom d'un ex-attaché militaire allemand. Mais ces défaillances sont excusables. Elles le sont au moins autant que l'incursion inattendue de MM. de Pellieux et de Boisdeffre dans l'affaire Dreyfus, et la menace de leur démission si le jury acquittait les prévenus. Le *Temps*, dans un article fort judicieux, remet les choses au point, et apprécie en ces termes l'attitude de l'Etat-major :

« L'excitation du combat dans l'enceinte du prétoire et le sentiment d'honneur et de légitime fierté dont sont animés tous nos officiers généraux expliquent et même excusent, en la faisant paraître toute naturelle, une intervention de cette nature. Mais, si l'on peut admettre aisément que de vaillants soldats, croyant avoir à défendre la cause sacrée pour laquelle ils sont prêts chaque jour à mourir, n'aient ni la connaissance pratique, ni le souci scrupuleux des formes légales de la justice civile, les hommes politiques préoccupés de maintenir le régime républicain dans sa vérité constitutionnelle, ne sauraient trouver rationnelle cette intervention des rôles, qui fausse tout, aussitôt, dans le gouvernement aussi bien qu'au prétoire.

Encore une fois, nous attirons l'attention et la réflexion non sur les personnes fort excusables, mais sur la situation où nous ont acculés les incidents et les phases de ce procès, où tout devient invraisemblable et extraordinaire. Nous ne cessons de protester contre cette manière, fanatique et brutale, dont quelques-uns posent la question entre ceux qui ont des doutes et qui désireraient les voir dissipés et les chefs de notre armée nationale. Ces derniers nous paraissent se méprendre, quand ils supposent qu'il y a, dans les doutes sincères de tant d'honnêtes citoyens, rien qui implique la moindre injure ou même la moindre méfiance à leur égard. Quel citoyen indépendant ne rend pas un plein et sincère hommage à leur patriotisme et à leur bonne foi ? Tout au plus se demande-t-il si des militaires, qui sont préparés à se battre et non à serrer de près les détails d'une action judiciaire, n'auraient pas inconsciemment laissé se commettre quelque vice de forme ou quelque erreur de procédure ? Cette erreur viendrait-elle à être officiellement contestée, en quoi porterait-elle atteinte à leur dignité de soldats et à leur légitime autorité en matière militaire ? Ils se trompent certainement encore en s'imaginant qu'il

s'agit d'eux dans le procès qui se poursuit en cour d'assises, et qu'ils peuvent en sortir soit affaiblis, soit fortifiés, quelle qu'en soit l'issue. C'est là une double illusion.

Ne semble-t-il pas que ces paroles sont la sagesse même ?

Un débat rigoureusement circonscrit aurait duré trois audiences et n'aurait pas si profondément troublé le pays.

Enfin, souhaitons que tout se termine et ne recommence pas.

Zola écrira peut-être un nouveau roman pour payer les frais de justice. Si cela se passe ainsi, tout sera bien, car quoi qu'en ait dit le chef de l'état-major, il vaut mieux encore voir couler de l'encre que du sang...  
C. R.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 19 février

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Samary sur les troubles qui viennent de se produire en Algérie.

Après un long discours de M. Samary qui demande au gouvernement quelles sont les causes des troubles en question, et quels sont les moyens dont on se servira pour les éviter à l'avenir, M. Lépine monte à la tribune pour répondre à l'interpellation.

Tour à tour MM. Jaurès, Marcel Habert et Barthou interviennent dans la discussion et un ordre du jour de M. Gerville Réache en faveur du gouvernement est adopté par 361 voix contre 90.

Séance du 21 février

On continue le budget de l'agriculture. Le chapitre 29 est voté.

Le chapitre 30 est voté après le rejet d'un amendement de M. Sicard et des observations de MM. Maurice Faure et Crémieux sur les canaux du Rhône.

Après une courte discussion entre MM. Alicot, Méline, Bepmale, Ruau, le chapitre 32 est voté et la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

## PROCÈS ZOLA

Sur la demande de M<sup>e</sup> Clémenceau, le président fait connaître que le général Billot lui a écrit pour lui dire qu'il laisse la Cour libre de communiquer l'expertise des lettres de Mme de Boulancy.

Sur la demande de M<sup>e</sup> Labori, le colonel Picquart est rappelé à la barre et le défenseur et le témoin échangent de temps à autre de vives paroles.

On interroge tour à tour MM. Stork, Lalance et la Cour rend un arrêt, disant que la lettre dite du uhlan ne sera pas versée aux débats et que la Cour n'entendra pas le général Billot à qui le Conseil des ministres n'a pas donné l'autorisation de venir déposer. L'audience est levée.

M. Van Cassel, avocat général, a la parole. Il demande au jury un verdict de condamnation.

Tour à tour M. Zola et M<sup>e</sup> Labori prennent la parole et l'audience est levée sans aucun incident.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La criminalité de la jeunesse

L'année dernière, le savant criminaliste M. Tarde, dans une lettre fort longue adressée à M. Buisson, prouvait par des chiffres décisifs que l'école n'est, en aucune façon, responsable de la criminalité de la jeunesse. Son argumentation reposait sur les points suivants : La criminalité s'accroît dans les

pays étrangers comme en France ; — la plupart des criminels sont illettrés ; — La criminalité n'est pas née de l'école, c'est un mal du siècle, etc....

Les vraies causes de la recrudescence de la criminalité juvénile sont de plusieurs sortes : désir de plus en plus vif du bien-être obtenu sans travail, alcoolisme, affaiblissement des croyances, mauvais exemple de la rue, diffusion de la presse pornographique, incurie des familles, etc.

Cette année-ci, la statistique dressée par le ministère de la justice, pour 1897, relève moins de criminels en France.

Devons-nous en conclure que ce résultat est dû à l'école laïque ?

M. André Balz, du Volunce, ne manque pas d'écrire de sa fine plume, les lignes suivantes :

« J'en suis bien désolé, pour les prophètes de malheur, broyeurs de noir, syndics de la faillite de l'école, et autres contempteurs attristés de notre temps ; désolé aussi pour les professionnels de l'injure laïque et obligatoire, qui déjeunent d'une calomnie et soupent d'une diffamation. Mais le compte-rendu de la justice criminelle en France et en Algérie, ne donne pas précisément cette fois, les résultats attendus et escomptés par eux.

Le rapport du ministère de la justice signale une diminution notable, non seulement du nombre des crimes portés devant le jury, mais encore du nombre des délits tels que le vol.

La courbe même de la récidive a fléchi, et la coïncidence remarquable de ces diverses améliorations vient confirmer au delà de nos espérances, dit le garde des sceaux, les prévisions de notre précédent rapport où, à certains signes, nous pensions pouvoir augurer le prochain déclin de la criminalité même correctionnelle.

Je sais des Jérémies de profession qui vont en être fort ennuyés ? Que voulez-vous ? Depuis pas mal d'années ils attendaient, à échéance fixe, cette petite statistique criminelle pour dire leur fait aux lois « scélérates » et à l'école laïque. Et voilà que la statistique leur claque dans la main ! C'est leur retirer le pain de la bouche. »

Que les instituteurs publics reprennent donc confiance en songeant que leurs ennemis n'ont plus à leur disposition pour attaquer l'école laïque l'argument tiré de la progression des crimes commis par les adolescents.

Pour les esprits sérieux, le véritable danger auquel est exposée la jeunesse, se trouve, aujourd'hui surtout, dans le spectacle qu'elle a tous les jours sous les yeux, dans la rue.

En présence de la facilité avec laquelle toutes sortes de feuilles pornographiques, ornées de gravures obscènes, pénètrent dans tous les milieux, à l'insu même des surveillances les plus vigilantes, il est permis de se demander s'il n'y a pas là un vrai péril social qui menace notre époque !

Si l'on peut opposer une digue à cette licence des rues et mettre un terme à cette invasion redoutable, qu'on le fasse au plus tôt. Les leçons de l'école et de la famille sont rendues inefficaces par les exemples pernicieux de la rue et les gravures licencieuses qui s'étalent honteusement sur les murs de nos villes. Il y a là une œuvre de salubrité publique à accomplir et nous indiquons prochainement quelques-uns des remèdes à employer.

UN AMI DU PROGRÈS.

## INFORMATIONS

Élection au conseil général

Une élection au conseil général a eu lieu à Tierce (Maine-et-Loire).

M. Richon, conservateur, a été élu par 1,404 voix sur 2,000 votants.

Canton de Rennes (Nord-est). — M. Brayer, conservateur, arrive en tête avec 1,530 voix, contre 1,212 à M. Paulin, modéré, et 912 à M. Layat, radical.

Il y a ballottage.

Conférence démocratique

On écrit de Niort :

MM. Lockroy et Pelletan sont arrivés dimanche à deux heures ; 2,500 auditeurs étaient venus de tous les points du département. Le bureau a été ainsi formé : M. Deporte, président ; MM. Martin Bastard, maire de Niort ; Cardinaud, Gentil, conseillers généraux ; Rinbault, Ancel, conseillers municipaux, assesseurs.

M. Lockroy, dans une improvisation très applaudie, a invité les républicains des Deux-Sèvres à se réunir en groupe compact pour défendre la France, la justice et l'humanité.

A son tour M. Pelletan s'est levé et a parlé de la nécessité de la révision de la Constitution, et de l'union des pays de l'Ouest contre la réaction.

Retraites des instituteurs

Grâce aux efforts des députés démocrates, la Chambre a enfin voté un crédit de 600,000 francs pour la liquidation des retraites en souffrance des instituteurs.

Chez les socialistes

Le groupe socialiste s'est réuni au Palais-Bourbon.

M. Jaurès a demandé à ses collègues socialistes de s'associer à une interpellation qu'il croyait devoir adresser au ministre de la guerre sur la déclaration faite par M. le général Boisdeffre devant la cour d'assises. Cette proposition a été combattue si bien qu'il a été entendu que cette interpellation ne serait pas faite au moins quant à présent.

Le groupe a décidé cependant d'adresser un manifeste au pays, manifeste dans lequel il fera connaître son opinion sur les événements actuels. Mais ce manifeste ne sera livré à la publicité qu'après que la cour d'assises aura rendu son verdict.

Le meeting de la salle Chaynes

La réunion organisée par la ligne antisémite, avec le concours de MM. Max Régis, Saurin, Georges Thiébaud et Millevoye, a eu lieu salle Chaynes, à la Villette.

Une adresse

Le bâtonnier de l'ordre des avocats de la cour de Riom a adressé au général de Pellieux la dépêche suivante : « L'ordre des avocats à la cour d'appel de Riom me charge d'adresser à votre personne, à l'armée et à ses chefs, ses respectueuses et patriotiques félicitations ».

Italie

Un incendie, dû à la combustion spontanée, s'est déclarée à Gênes dans un dépôt de 4,200 balles de coton. Les dommages sont évalués à 900,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

A l'Officiel

Un mouvement judiciaire a paru à l'Officiel ; il ne concerne pas les magistrats de notre département.

Palme académiques

Dans les nouvelles promotions aux palmes académiques, nous voyons figurer avec plaisir quatre de nos compatriotes. Ce sont : Officier de l'Instruction publique : M. Jacques Soulacroix, compositeur de musique à Paris.

Officiers d'Académie : MM. Paul Bladier, premier commis à la direction centrale des postes et télégraphes ; Pierre Lapougue, rédacteur à l'administration centrale des postes et télégraphes ; Tinel sténographe à la Chambre des députés.

Nos députés

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Gerville-Réache, accepté par le gouvernement :

M. Vival, abstenu ; les autres, pour.

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture s'est réuni et a statué sur les affaires suivantes :

1° Le sieur Belguiral, de Martel, contre le préfet du Lot et le sieur Sol, charretier à Martel. Chemin de grande communication n° 14, ouvrier tué sur le chantier. Demande en indemnité pour dommages-intérêts.

A la suite de l'enquête ordonnée, le conseil de préfecture met hors de cause le sieur Sol, et condamne l'administration à 800 fr. de dommages-intérêts et aux dépens.

2° Le sieur Alithe Delsol, docteur à Catus. Contribution des patentes de 1897, demande en réduction.

Le conseil décide que la patente sera établie sur une valeur locative de 140 fr.

3° La congrégation de la Miséricorde, dite du Refuge, à Cahors, contre l'administration des contributions directes. Demande en réduction de la contribution foncière (bâties).

Cette affaire est mise en délibéré.

4° Le sieur Antoine Fages, de Montbrun, contre l'administration des contributions directes. Taxe sur les vélocipèdes. Demande en dégrèvement.

Dans son audience du 12 février dernier, le conseil de préfecture avait ordonné une enquête à la suite de laquelle M. Fages obtient gain de cause.

Bureau de recrutement de Cahors

Avis

Les hommes de toutes les armes appartenant à la réserve de l'armée active (classes de 1891, 1890, 1889, 1888, 1887, 1886, 1885 et 1884 (Services auxiliaires exceptés) et ceux de toutes les armes appartenant à l'Armée territoriale (classes de 1883,

1882, 1881, 1880, 1879 et 1878 (services auxiliaires exceptés) sont invités à se présenter à la gendarmerie de leur résidence porteurs de leur livret individuel du 1<sup>er</sup> au 30 Avril pour y donner récépissé d'un document important.

Recrutement de Montauban

Avis important

Les hommes des classes 1893, 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881, 1880, 1879, 1878 sont invités à se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence régulière porteurs de leur livret individuel, dans un délai de un mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 1898, pour y donner récépissé d'un document important.

Cet avis intéresse les 4 cantons de Montcuq, Lalbenque, Limogne et Castelnaud-Montratrier, de la subdivision de Montauban.

LES TABACS

NOS EXPERTS

XIX

BESSAT FRÉDÉRIC

Est propriétaire et adjoint au maire de la commune de Prayssac.

Nommé expert depuis plusieurs années, il a jusqu'ici fait son possible pour être agréable aux planteurs ; mais sa délicate santé ainsi que son tempérament pacifique, l'empêchent de faire tout ce qu'il voudrait.

Bon républicain, M. Bessat jouit d'une très grande sympathie dans sa commune, où il a été élu le 1<sup>er</sup> comme Conseiller municipal.

A. DONNELLI.

CAHORS

Association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta

L'assemblée générale de l'association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta a eu lieu samedi soir, à 5 heures, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Lurguie, président du tribunal civil.

M. Périès, trésorier, fait connaître la situation financière de la société. Il résulte de ce compte-rendu que l'actif de la société est de 13,450 fr. ; elle se compose de 196 sociétaires.

MM. Costes, Lascoux, Périès, Relhié et Lebœuf sont réélus membres du conseil d'administration. A 7 heures, le banquet annuel de l'association a eu lieu chez M. Combelles, ancien élève du lycée Gambetta. A cette réunion, très nombreuse, assistaient M. Favard, inspecteur d'académie ; M. Fournier, proviseur du lycée, et deux élèves du lycée.

Au dessert, MM. Lurguie, président de l'association ; Favard, inspecteur d'académie, et Fournier, proviseur, ont prononcé des discours qui ont été vivement applaudis.

M. le président a souhaité la bienvenue à

M. Favard et a chaleureusement félicité M. le proviseur au sujet de la matinée qu'il a récemment organisée au profit des pauvres de la ville.

Conseil municipal

Le conseil municipal, se réunira le samedi 26 février 1898 à 8 heures du soir.

Hôtel de la Préfecture

Un dîner d'amis a eu lieu hier soir à la Préfecture.

Procès en diffamation

On se rappelle qu'en décembre dernier les dames Clary et Delpech traduisirent devant le tribunal correctionnel de Cahors, à raison de propos injurieux et diffamatoires, la femme Séminadisse, lavense ; la veuve Course-Carmarante, revendeuse et les époux Théron, vanniers, tous demeurant au Port-Bullier.

Le tribunal les avait condamnés :

1° La femme Séminadisse, à huit jours de prison et 30 fr. d'amende ;

2° Les autres prévenus, à une amende et des dommages-intérêts de 16 à 60 fr. dans l'ensemble.

Les condamnés ayant interjeté appel de cette décision, la cour d'Agen, après les plaidoiries de M<sup>es</sup> Pagès du Port et Besse, avocats au barreau de Cahors, a réduit à deux jours l'emprisonnement et maintenu l'amende en ce qui concerne la femme Séminadisse et confirmé le premier jugement pour la veuve Course et les époux Théron.

Orage

Hier à minuit un petit orage s'est abattu sur la ville. Il est tombé une grande quantité de grêle, à la grande stupéfaction des promeneurs qui se trouvaient encore sur les boulevards.

Terrible accident

Ce matin vers 9 heures, le nommé Rascouilles Baptiste, âgé de 40 ans, brigadier cantonnier, se trouvait avenue de la gare des marchandises, au moment du passage du rouleau compresseur à vapeur.

Il voulut se garer, mais le rouleau lui saisit le pied et Rascouilles fut renversé.

Le rouleau lui a fait une forte blessure à la tête.

Relevé immédiatement par les ouvriers qui travaillaient à l'empierrement de cette voie, le blessé fut transporté chez lui. M. le D<sup>r</sup> Darquier appelé aussitôt constata une plaie énorme à la tête et de nombreuses fractures des côtes.

Le médecin a déclaré que son état était très grave, mais qu'il ne désespérait pas de le sauver. Il ne pourra pas cependant se prononcer d'une manière absolue avant 48 heures.

Rascouilles est marié et sans enfants.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 19 février 1898

Naissances

Arbouys, Lucien-Pierre, rue Barry, 3.

Imbert, Marcelin-Jean, rue Martin Baudel. Combarieu, Jeanne, rue de la Banque. Chapard, Jeanne-Baptistine, rue Clément-Marot, 1.

Décès

Savy, Elisabeth, veuve Raygasse, 75 ans, sans profession, boulevard Gambetta, 46. Boissières, Antoine, propriétaire, 85 ans, à Engliandières.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 24 ET 28 FÉVRIER 1898

Jupiter (allegro) Gutner.  
Les Quatre âges de l'homme (ouvert.) Lakner.  
Les jardins d'Armiole (valse) Godefroy.  
Lucrèzia-Borgia (fantaisie) Donizetti.  
exécutée par 9 clarinettes.  
Le bon bourgeois (polka) Selleniek.  
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

MAUROUX. — Dimanche dernier M. Pouzet qui avait donné sa démission de maire, a été réélu par 7 suffrages sur sept conseillers présents — le maire y compris.

Les cinq conseillers dissidents ont donné leur démission. On murmure ici tout bas les raisons qui ont motivé leur détermination — à bientôt des détails.

MONTCUQ. — Société de secours mutuels. — Dans son audience d'hier lundi, le tribunal civil de Cahors a rendu son jugement dans l'affaire en reddition des pièces comptables, registres, fonds etc., détenus par la société dissoute de Montcuq « dite de St-Jean-Baptiste. »

Les détenteurs ont été condamnés à remettre les documents au liquidateur nommé par M. le Préfet dans un délai de huit jours. En cas d'inobservation de ce délai, une amende de 20 fr. par jour de retard leur sera infligée.

La solution de cette affaire était vivement attendue de la population de Montcuq.

CAILLAC. — Depuis le départ du missionnaire Belhomme, des souscriptions ont été recueillies pour la reconstruction de l'église.

Le projet dressé par M. Toulouse, architecte, sera soumis sans tarder au conseil de fabrique et au Conseil municipal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil municipal. — Le Conseil maintient par une nouvelle délibération les modifications à l'ancien traité passé entre la Ville et le principal du collège, et entre la Ville et M. le curé du Puy, relativement au service religieux.

Le Conseil donne un avis favorable à diverses demandes de soutiens de famille.

Le Conseil donne un avis favorable à l'acceptation des legs faits en faveur du bureau de bienfaisance par M<sup>me</sup> veuve Crisauti et M. Antoine Alezard, et approuve la com-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

LE COCHER 606

Première partie

VI

UN DUEL AMÉRICAIN

— Beaucoup, parce que le cocher d'aujourd'hui ne parvient pas, malgré son déguisement, à effacer en sa personne le d'Hersel d'autrefois. Trompez tout le monde, si telle est votre envie, mon cher, avec vos foveris postiches et votre front barbouillé ; vous ne trompez pas la femme qui vous aimait... et qui vous aimera encore... si vous le voulez ?

Levignan sentit sa poitrine se gonfler. Il se renversa sur sa chaise sans mouvement brusque, et malgré lui son regard s'arrêta sur la richesse du boudoir.

Ces tapis épais, ces tentures soyeuses, ces objets d'art, ces fleurs, cette femme attrayante, tout il pouvait le posséder d'un mot.

— Ce serait mal de profiter de votre erreur, madame, balbutia-t-il.

Il s'inclina si bas qu'elle le crut vaincu et lui tendant la main :

— Est-ce que tout ne t'appartient pas ici ?

Ne m'as-tu pas donné cet hôtel, ce luxe, mes voitures ? J'étais fière de les recevoir de toi quand tu étais riche ; te voilà pauvre tant mieux ! Anna Bell se souciait bien de ces richesses quand elle satisfait son cœur...

Levignan eut un tressaillement involontaire...

Il murmura dans un soupir.

— Il fut bien heureux, madame, celui que vous aimiez ainsi !... mais pensez-vous qu'il soit homme à reprendre ce qu'il a donné, et à se permettre même d'en jouir quand sa misère lui ôte les moyens de contribuer à votre bien-être ? Non, madame. Si j'étais celui que vous croyez, je devrais vous répondre comme je le fais : le cocher Levignan ne peut avoir l'audace de vous aimer !...

Elle lui jeta un de ces regards de femme qui analysent un homme des pieds à la tête.

— Vous avez tort. Vous êtes très bien ainsi... Mais quelle étrange idée avez-vous eue de devenir cocher de fiacre mon cher d'Hersel.

— Décidément vous y tenez, madame ; laissez les morts en paix, croyez moi.

Sous cette livrée, d'Hersel souffrirait auprès de vous ; Levignan peut vous répondre encore. Je conduis des chevaux de fiacre parce que, d'abord, je ne sais pas gagner autrement mon pain ; et puis, c'est le seul métier qui soit en harmonie avec mes goûts et qui me procure une certaine indépendance. On m'a plusieurs fois proposé des conditions plus avantageuses dans des maisons particulières, mais j'aurais été attaché à un maître et, par suite, je ne me serais pas cru libre. Sur la

place, attendant les ordres du premier venu il me semble que je conclus un marché librement consenti. Il me prend, il me paye, nous sommes quittes.

Anna se renversa sur sa causeuse et d'un air coquet elle reprit :

— Ce cher d'Hersel était un beau diseur. Il nous amusait plus que tous nos amis. C'était lui qui mettait nos fêtes en train, il secouait le grelot de nos folles équipées toujours le plus fou et le plus gai de la bande !...

— Les pauvres gens ne vivent pas de cela ! — Et dans l'intimité était-il devenu charmant ! Il écrivait en deux lignes de ravissants billets...

Aussi vive qu'elle avait l'air nonchalant, d'un bond la courtisane se leva. Elle courut à un petit chiffonnier en bois de rose et ouvrant un tiroir plein de lettres :

— Tenez, je les ai toutes conservées ; il n'y a que les siennes dans ce tiroir-là.

Elle lui jeta un petit carré de papier parfumé sur les genoux.

Levignan le laissa glisser à terre, mais se baissant aussitôt pour le ramasser, il le lui remit en disant :

— On ne se nourrit pas chez nous de ses jolis chiffons de papiers qui sentent si bon.

Elle vint vers lui et, debout, le regardant :

— Il dépensait sans compter, en millionnaire, en nabab !

— C'est ainsi qu'on arrive à mourir de faim observa le cocher qui s'était levé également.

Elle prit sur son étagère un petit portrait encadré d'un cercle d'or.

— Voilà le portrait de d'Hersel ; niez si vous l'osez cette ressemblance !...

Et ses yeux souriants l'enveloppant d'une caresse, elle se pencha vers lui.

Il étendit les bras comme s'il était prêt à saisir la femme et à l'étreindre sur son cœur ; mais par un effort — le plus grand peut-être qu'il eût fait de sa vie — il se rejeta en arrière, pâle et le visage contracté.

— Celui-là est mort, madame ! murmura-t-il.

Si c'était lui, il n'avait rien oublié. Et ce devait être pour cet homme une situation terrible, une lutte effroyable entre sa résolution et son cœur. Ce boudoir où il avait passé de si douces heures, ces parfums enivrants et capiteux qui lui étaient connus, cette femme dont il avait le droit de se croire aimé avec un désintéressement si rare à Paris, il les retrouvait... et comment !...

A l'inspiration de son visage, Anna Bell devina sa torture. Elle eut l'esprit de ne pas gâter ses souvenirs par une protestation banale.

Elle comprit qu'il y avait là un mystère qu'il fallait respecter, quoiqu'il lui en coûtât beaucoup, et qu'en sa qualité de femme elle se chargea d'approfondir.

Le cocher, jugeant l'épreuve suffisante, salua et se disposait à sortir.

— Mais, reprit Anna Bell en le retenant, j'oubliais. Je vous ai prié de venir parce que j'ai besoin de vous, et, j'en suis convaincu, vous ne refuserez pas de m'être utile.

(A suivre.)

munication faite par le maire des dépenses imprévues effectuées à ce jour et s'élevant à 220 fr. 20.

MM. Delpit et Lacombe, conseillers municipaux, sont délégués par le Conseil à l'effet de recevoir les souscriptions à faire par les habitants de la rue Laurière et autres intéressés, tendant à l'achat d'un terrain devant servir à dégager et assainir la place Fontanel.

Le Conseil renvoie à l'examen de la commission des travaux publics la question du projet de construction d'un nouveau presbytère à Ceint-d'Eau.

Le Conseil approuve le devis estimatif et le plan de l'architecte, relatifs à des travaux et des réparations à faire au champ de foire, à la construction d'un aqueduc, et des améliorations à apporter à quelques chemins ruraux, et décide que ces travaux, étant effectués pour occuper les ouvriers sans travail, devront être faits en régie et sans adjudication, le montant ne devant point dépasser pour la partie à exécuter cette année, la somme de 1,200 fr. sur le crédit ouvert par décision spéciale du 3 décembre 1897.

Conférences. — Des conférences de mathématiques appliquées seront faites pendant les mois de mars, avril, mai, les mardi et vendredi de chaque semaine, par M. E. Jean, principal du collège, dans l'une des salles de l'établissement.

Ces conférences ont pour objet de permettre aux apprentis et aux ouvriers, de compléter leur instruction primaire.

Tribunal correctionnel. — Audience du 19 février.

Le sieur Carayrousse, de Viazac, prévenu de coups et blessures, est condamné à 25 fr. d'amende avec application de la loi Bé-ranger.

— Le sieur L... de Saint-Céré, poursuivi pour escroquerie, est relaxé sans dépens.

CAHUS. — Mort subite. Le nommé Chambon, de Cahus, âgé de soixante-quatorze ans a été frappé de mort subite au moment où il était occupé à donner la ration au bétail, dans la grange.

SAINT-CÉRÉ. — Conseil municipal. — Séance ordinaire de février. — Présents : MM. L. Murat, maire ; Doucet, Castagné, adjoints ; Corn, Dépeyrot, Fréjeac, Quercy, Lamothe, Vayrac, Faure, Magot, Blanc, Vernéjoul, Rougerie, Poujade, Delaurié, Filliol.

M. Filliol est élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

L'adjudicataire de l'enlèvement des boues ne s'acquittant pas de ce service, est remplacé par M. Cance, moyennant la rétribution de 250 fr. accordée à ce dernier.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil décide de mettre aux enchères les objets non réclamés d'une tombola faite un jour de fête de Saint-Céré, en octobre 1896. Le

produit de cette vente sera versé au bureau de bienfaisance.

Le conseil donne un avis favorable aux demandes de soutien de famille faites par les nommés Rougié, de Cabrié ; Giraud, des Tuileries ; Cassan, de Saint-Céré. Lecture est donnée de la liste des indigents, qui est approuvée à l'unanimité.

M. Filliol soumet à l'approbation du conseil un mode de règlement ayant pour but de réprimer les grands abus constatés depuis quelque temps dans l'exercice de la pharmacie gratuite. Cette proposition est soumise à l'étude de la commission des finances.

Sur la proposition de M. Doucet, il est décidé que les rapports des diverses commissions seront déposés à la mairie au moins trois jours avant les séances.

M. le maire propose au conseil de passer au vote pour la nomination d'un préposé gardien de l'abattoir. Sont proposés pour cet emploi : MM. Rougié, Vidalie, Doucet, Bédoussac. Par 11 voix sur 17, M. Rougié est désigné pour remplir ces fonctions.

M. le maire fait connaître au conseil diverses lettres écrites au préfet et les réponses de ce dernier relatives à la vente d'un titre de rente pour combler le déficit.

M. le maire propose au conseil de faire connaître par voie d'attiches aux contribuables la situation précaire dans laquelle l'attitude de M. le préfet plonge la commune.

A l'unanimité le conseil approuve cette proposition.

Le conseil donne un avis favorable à l'internement, à l'asile de Leyme, de la fille Barrès et accepte de payer sa quote part, soit 30 0/0.

L'abattoir sera assuré à la compagnie l'Union, qui fait un rabais de 40 0/0 sur la prime de la première année et 25 0/0 sur les années suivantes.

M. le maire soumet à l'approbation du conseil la liste des enfants indigents ayant droit à la fourniture gratuite des livres de classe. M. Blanc donne lecture du rapport de la commission scolaire, lequel est approuvé.

Après étude de la commission des finances, le conseil approuve le mode de règlement pour la pharmacie gratuite. M. Filliol, qui a proposé ce règlement, est désigné pour le contrôle, et MM. Mazot, Fréjeac et Bayle pour la surveillance.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — La foire du 17 février n'a pas eu l'importance de celle des années précédentes. La foire d'Assier qui avait lieu le même jour avait dû retenir nombre d'acheteurs et de vendeurs.

Les marchés étaient cependant approvisionnés ; quelques transactions ont été faites, mais à des prix bien peu rémunérateurs.

Une baisse sensible tend à s'accroître de plus en plus sur les bœufs d'attelage et sur les bœufs gras. Ces derniers ont été

vendus aux prix de 23 à 34 fr. le quintal ; veaux de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilo ; moutons et brebis grasses de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilo.

Encore une baisse semble se produire de nouveau sur les porcelets et les porcs gras. Ceux-ci ont été vendus de 35 fr. à 45 fr. le quintal.

Les cours se maintiennent seulement sur le blé, vendu 25 fr. ; l'avoine, 7 fr. 50 ; le maïs, 13 fr. 25, le tout l'hectolitre.

GRAMAT. — Une société serait en voie de formation pour l'établissement d'un tramway à vapeur de Gramat à Rocamadour.

Nous souhaitons bon succès à cette entreprise.

VAYRAC. — Les dégâts occasionnés par l'incendie de la mairie ont été estimés à la somme de 30,000 francs par les experts désignés.

REILHAGUET. — Le Conseil municipal aura à procéder dimanche 27, à l'élection d'un adjoint en remplacement de M. Grimal, élu maire.

BULLETIN FINANCIER

Les affaires sont très calmes, cependant la tenue des cotes est plutôt ferme.

Notre 3 0/0 est à 103,62, le 3 1/2 0/0 à 106,55. Le Crédit Foncier s'inscrit à 663, le Crédit Lyonnais à 838. Le Comptoir National d'Es-compte est ferme à 583 et la Société Générale à 544.

Les fonds étrangers ne varient pas sensiblement.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont demandées à 475,50

Les actions Bec-Auer sont en vive reprise à 750.

L'action Chaussures « Incroyable » est ferme à 200, un coupon trimestriel de 3 fr. est payable à partir du 15 courant à la Banque spéciale des Valeurs Industrielles.

Les obligations des Chemins de fer Ethiopiens sont recherchées à 330 fr. En Banque, les actions de la Société Continentale d'Automobiles ont un marché très suivi à 128,75.

L'Assurance sur la Vie

Le chiffre des rentes viagères va sans cesse croissant à la Nationale-Vie ; cette Compagnie a constitué en 1897 pour 1,850,000 fr. de rentes soit 450,000 fr. de plus qu'en 1896. Le nombre considérable des rentiers ayant plusieurs contrats témoigne de la rigoureuse exactitude avec laquelle sont servis les arrérages.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

Assistance judiciaire, décision du bureau de Cahors en date du 13 février 1898

Suivant exploit du ministère de Badou-

rès, huissier à Cazals, en date des dix-huit et dix-neuf février 1898 enregistré, la dame Julie LAYTOU, sans profession, épouse du sieur DELMAS Ambroise, cordonnier et épiciier, domiciliée avec son mari à Goujournac, ayant M<sup>e</sup> René Billières pour avoué constitué, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié sincère,

Cahors, le 21 février 1898,

L'avoué poursuivant,  
Signé : René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le février 1898, folio case Débet, un franc quatre-vingt-huit centimes.

Signé : de FRAMOND.

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

Tout le monde à Paris

En France, à l'Etranger, chacun se préoccupe de l'Exposition de 1900 ; chacun voudrait pouvoir venir la visiter, et l'on hésite en se rappelant les mécomptes de 1878, de 1889 pour les transports, logement et nourriture. Toute hésitation doit disparaître aujourd'hui : Une Société sérieuse, la Société française pour faciliter la visite de l'Exposition universelle de 1900, 32, rue des Mathurins, Paris, assure à ses voyageurs, moyennant un faible versement hebdomadaire : transport d'une gare quelconque de France à Paris et retour, logement confortable et sain, dans des hôtels spéciaux construits uniquement pour la Société par un groupe d'entrepreneurs, nourriture de choix, Bon de l'Exposition avec tous ses avantages. S'adresser à la Société française pour faciliter la visite de l'Exposition universelle de 1900, 32, rue des Mathurins, Paris, ou aux agents régionaux et sous-agents de la Société dans les départements.

LE JOURNAL DU LOT

est en vente à Cahors :

Chez M. CHAVARROCHE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Première partie

V

Il revint à Paris, mécontent de lui et tout inquiet...

Mais la vue de Berthe le remit. Il puisa près d'elle de nouvelles forces, et quinze jours après, il repartit pour Londres.

Avant de raconter ce qui ce passa lors de ce voyage, nous allons revenir un peu sur nos pas.

Le jour du départ de Thomas, qui avait eu lieu aussitôt après le déjeuner, Samuel, Juana et leur hôte, l'énigmatique docteur, étaient restés dans la salle à manger.

— Eh bien ?... demanda Samuel à ce dernier, quand l'amoureux de Berthe se fut éloigné.

— Mon premier diagnostic ne m'avait point trompé, répondit l'homme en noir. Ce jeune homme deviendra certainement fou dans un temps très rapproché, s'il ne l'est déjà. Le front rêveur, l'œil égaré, l'esprit paraissant

absorbé par des chimères, de temps en temps des gestes sans causes, des décisions brusques sans motifs appréciables, comme ce départ imprévu. C'est plus qu'il n'en faut pour caractériser la démence... pour moi l'homme est déjà dément.

— Mais il n'est pas dangereux ? fit hypocritement Samuel.

— Non, la démence n'est pas encore la folie, mais elle la précède parfois de près.

— Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures pour sa sécurité et celle des autres ?

— On peut encore patienter un peu, mais au premier acte furieux...

— Nous vous ferons appeler, docteur.

— Je vais commencer un rapport préparatoire, comprenant les symptômes que j'ai observés.

— Je vous en serai très reconnaissant.

Le docteur s'éloigna et, quand il fut disparu, Samuel lança à Juana un regard de triomphe.

— Nous le tenons !

Quand, à la quinzaine suivante, Thomas revint à Londres, comme nous l'avons dit, il ne trouva personne pour le recevoir.

Samuel et Juana n'avaient pas jugé à propos de se déranger.

Le jeune homme prit un cab et se fit conduire à l'hôtel de son frère.

L'hôtel paraissait inhabité. Toutes les fenêtres étaient sombres.

Thomas eut un serrement de cœur.

Il contempla un instant la maison se demandant ce qu'il allait faire ; mais le désir

d'avoir une explication avec son frère, de terminer l'affaire pour laquelle il venait et qui lui tenait tant à cœur, l'emporta sur les autres considérations.

Il tira l'anneau de la sonnette.

La porte s'ouvrit.

— M. Samuel Moore ?

— Monsieur ne reçoit pas à cette heure.

— Je suis son frère.

L'attitude du domestique resta glacée.

Il semblait ne pas reconnaître Thomas.

Il s'éloigna, laissant le jeune homme sur le seuil de la porte, hébété.

Sa valise était encore sur le cab.

Il eut de nouveau l'idée de remonter dans la voiture, de s'éloigner.

Mais la porte se rouvrit.

Une lumière se montra, errant comme un feu follet dans les pièces sombres.

— Entrez, monsieur, dit le concierge.

Thomas entra.

Dès la première pièce il lui sembla qu'une nappe de glace lui tombait sur les épaules.

Un valet de chambre, le précédait, un flambeau à la main... pendant que le concierge était allé faire descendre la valise... et s'occuper de la faire porter dans la chambre.

Somuel Moore était dans son bureau, seul.

Il ne se leva pas à l'aspect de son frère.

Il était raide, froid, sec comme une statue...

— Tu n'a donc pas reçu ma lettre ? demanda Thomas interdit.

— Pardon je l'ai reçue.

— Tu ne m'attendais pas aujourd'hui ?...

— Je t'attends... Je ne me suis pas couché pour t'attendre.

Il indiqua un siège de la main.

— Assieds-toi.

Thomas se laissa tomber machinalement sur un fauteuil.

Il ne savait plus que penser.

— Tu t'étonnes, dit le frère, de ne pas nous avoir vus à la gare, au devant de toi, comme la dernière fois. Nous te recevions en frère, ce jour-là.

Le cadet interrompit son aîné.

— Je ne suis donc plus ton frère ? fit-il vivement.

Samuel sursauta ; il eut un clignement louche des paupières...

— Il me semble, balbutia-t-il...

— Pourquoi donc ? demanda l'amoureux de Berthe.

— Parce que tu ne me considères plus comme le chef de la famille, riposta l'amant de Juana, qui sentant sous ses pieds un terrain solide pour attaquer, était devenu plus assuré plus audacieux.

Thomas le regardait avec des yeux effarés, sans répondre, tellement il était abasourdi.

— Ne me parles-tu pas dans ta lettre, reprit le frère, d'un prochain mariage ?

— En effet, je veux me marier.

— Sans même me consulter ?

— Je suis venu pour cela.

— Un peu tard peut-être... bien résolu d'ailleurs, à n'en faire qu'à ta tête.

(A suivre).

**Bourse de Paris**

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 70	103 72
3 0/0 amortissable.....	102 10	102 07
3 1/2 0/0 1894.....	106 50	106 67
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 50	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 10	91 10
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 10	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 95	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 70	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	109 30	—
— Daïra-Sanieh (20 f r <sup>15</sup> ).....	106 70	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	104 25	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	107 —	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	—	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	—	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	93 60	93 65
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 55	—
Roumain 5 0/0 1875.....	105 —	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	104 10	—
— 4 0/0 1880.....	104 —	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	105 25	—
— 4 0/0 1890, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> émis.....	105 —	—
— 4 0/0 consol., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série.....	104 25	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	96 20	96 20
— 3 1/2 0/0 1894.....	102 60	—
Turc, série D.....	22 50	22 65
Ottomanes priorité (500 f).....	—	469 —
Douanes ottomanes (500 f).....	495 —	490 —
Banque de France.....	3502 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	942 —	940 —
Comptoir national d'escompte.....	583 —	583 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	668 —	667 —
Crédit indust. et commercial.....	604 —	—
Crédit lyonnais.....	830 —	832 —
Société de Crédit mobilier.....	53 —	—
Société générale.....	544 —	544 —

**Chemins de fer et Ville de Paris**

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	—
— (t. rouges).....	477 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	475 —
Est, 3 0/0.....	475 —
— nouvelles, 3 0/0.....	487 —
Midi, 3 0/0.....	480 —
— nouvelles, 3 0/0.....	488 —
Nord, 3 0/0.....	486 —
— nouvelles, 3 0/0.....	496 75
Orléans, 3 0/0.....	484 —
— 1884, 3 0/0.....	489 —
Ouest, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	488 50
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473 —
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	483 35
— nouvelles, 3 0/0.....	476 —
Sud de la France, 3 0/0.....	462 50
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	573 —
— 1869, 3 0/0.....	433 —
— 1871, 3 0/0.....	418 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	—
— 1875, 4 0/0.....	587 50
— 1876, 4 0/0.....	583 —
— 1886, 3 0/0.....	409 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	101 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	—
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	103 —
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	402 —

**MAISONS RECOMMANDÉES**

**J. VALDIGUIÉ**  
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.  
7 fois Hors Concours.  
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**  
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

DÉPARTEMENT DU LOT

**EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**ACTE D'OFFRES**

Le Préfet du département du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,  
Vu l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;  
Vu les procès-verbaux d'expertise des terrains à occuper pour l'établissement du chemin de grande communication n° 8 C (Construction du pont de Vire).  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>  
Une somme de cinq cents francs (500 fr.) est offerte aux sieurs Rigal, Adrien et Gipoulou, Mélanie, son épouse, de Duravel, pour le montant des terrains ci-après désignés, qu'ils doivent céder au dit chemin,  
Savoir :  
0<sup>a</sup> 24 de passage et jardin (section D — 735).  
0<sup>a</sup> 07 de grange (section D — 735).

Article 2  
Le présent arrêté sera notifié aux sus-nommés, avec sommation de déclarer leur acceptation dans le délai de quinzaine, ou s'ils n'acceptent pas les offres qui leur sont faites, d'indiquer le montant de leurs prétentions.  
Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 19 février 1898.

Le Préfet du Lot,  
JULES ROUSSET.

DÉPARTEMENT DU LOT

**EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**ACTE D'OFFRES**

Le Préfet du département du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,  
Vu l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;  
Vu les procès-verbaux d'expertise des terrains à occuper pour l'établissement du chemin de grande communication n° 8 C (Construction d'un pont sur le Lot à Vire).  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>  
Une somme de cent deux francs (102 fr.) est offerte aux nommés veuve Gipoulou, Henri, née Plagès, Marie, usufruitière ; Gipoulou, Mélanie, épouse Rigal, et Gipoulou, Elodie, épouse Monteil, nu-propriétaires (indivis), de Duravel, pour le montant des terrains ci-après désignés, qu'ils doivent céder au dit chemin,  
Savoir :  
0<sup>a</sup> 40 de cour (section D — 735).  
0<sup>a</sup> 11 de passage (section D — 735).

Article 2  
Le présent arrêté sera notifié aux sus-nommés, avec sommation de déclarer leur acceptation dans le délai de quinzaine, ou s'ils n'acceptent pas les offres qui leur sont faites, d'indiquer le montant de leurs prétentions.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 19 février 1898

Le Préfet du Lot,  
JULES ROUSSET.

DÉPARTEMENT DU LOT

**EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**ACTE D'OFFRES**

Le Préfet du département du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,  
Vu l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;  
Vu les procès-verbaux d'expertise des terrains à occuper pour l'établissement du chemin de grande communication n° 8 C (Construction d'un pont sur le Lot à Vire).

Arrête :  
Article 1<sup>er</sup>  
Une somme de mille francs (1.000 fr.) est offerte aux nommés veuve Gipoulou, Henri, née Plagès, Marie, usufruitière, Gipoulou, Elodie, épouse Monteil, nu-propriétaire, de Duravel, pour le montant des terrains ci-après désignés, qu'ils doivent céder au dit chemin,  
Savoir :  
0<sup>a</sup> 40 de terrasse et pâtus (Section D — 734-738).  
0<sup>a</sup> 06 de maison (section D — 734-738).  
0<sup>a</sup> 52 de jardin (section D — 738).

Article 2  
Le présent arrêté sera notifié aux sus-nommés, avec sommation de déclarer leur acceptation dans le délai de quinzaine, ou s'ils n'acceptent pas les offres qui leur sont faites, d'indiquer le montant de leurs prétentions.  
Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 19 février 1898.

Le Préfet du Lot,  
JULES ROUSSET.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Billets d'aller et retour de famille  
Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :  
Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



**SUPRÊME  
EAU DE NOIX**



LOUIS DENOIX A BRIVE la Gaillarde  
1<sup>re</sup> Exposition Internationale Toulouse 1897, Méd. Or.  
2<sup>e</sup> Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.  
3<sup>e</sup> Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.  
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS :

Anisette et Liqueurs supérieures  
Sirops garantis  
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)  
double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

**USINE A BRIVE**



FABRE, horloger à Cahors.

**A LA BOURSE D'OR**

**H. FABRE**

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'ORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

**LA VUE POUR TOUS**

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

**H. FABRE**

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du

**PIANISTES** Lot, découpez ce bon et

envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS,

éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais);

vous recevrez gratis et franco un joli mor-

ceau de musique pour piano).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —**

SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES

MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS

MANDATS

**IMPRIMERIES A. COUESLANT**  
**LE VIGAN (GARD)**  
LE VIGAN (VIGANAISE)  
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)  
CAHORS (Lot)  
1, Rue des Capucins  
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)  
Le Journal du Lot (tri-hebdomadaire)

LE VIGAN (GARD)  
LE VIGAN (VIGANAISE)  
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)  
CAHORS (Lot)  
1, Rue des Capucins  
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)  
Le Journal du Lot (tri-hebdomadaire)

Circulaires

PROSPECTUS

TÊTES DE LETTRES

FACTURES, ENVELOPPES

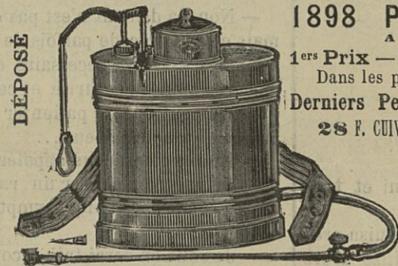
CARTES DE VISITE

LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS

BORDEREAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS

AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE



**1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

**PAR MILLIONS** de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long

0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10<sup>e</sup> ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**,

Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).